COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2001) 1527 final

Bruxelles, le 20 juin 2001

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-vingt-septième réunion de la Commission

tenue à Strasbourg

(Bâtiment Winston Churchill)

le mardi 12 juin 2001

(après-midi)

———

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1528ème réunion tenue à Bruxelles, le 20 juin 2001.

Il comprend 17 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants **5-6**

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1527/3; SEC(2001) 894/2)7

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1527).....7

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1526EME RÉUNION DE LA COMMISSION (6 JUIN 2001) (PV(2001) 1526 ; PV(2001) 1526, 2ÈME PARTIE).....7

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN.....8

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2001) 1946)8

5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS (SEC(2001) 862 À /3 ; SEC(2001) 909).....10

5.1. AIDES D'ETAT – CAS URGENT (SEC(2001) 862 À /3) 10

C 19/2000 (ex NN 147/98) ALLEMAGNE Aide en faveur de Technische Glaswerke Ilmenau GmbH, Thüringen..... *10*

5.2. INFRACTIONS (SEC(2001) 909)..... 11

6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS11

6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2001) 895 À /4)..... 11

6.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES (SEC(2001) 897)..... 11

6.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 898 À /4 ; SEC(2001) 899 À /3) *12*

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 900/2) 12

7.1. RELEVÉ DES DÉCISIONS RELATIVES AUX EMPLOIS D'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE ET AUX ORGANIGRAMMES PRISES PAR DÉLÉGATION PAR M. KINNOCK AU NOM DE LA COMMISSION (PERS(2001) 178) *12*

7.2. SG.D – RÉAFFECTION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2 DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE *12*

8. VERS LA COMMISSION EN LIGNE – STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 2001-2005 (SEC(2001) 924 À /3 ; COM(2001) 314 À /3 ; SEC(2001) 916) 13

9. MESURES LIÉES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPÉEN RELATIVES AUX ENCÉPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES (SEC(2001) 913 ET /2 ; SEC(2001) 914 À /4) 13

10. ACTIVITÉS DE RECHERCHE MENÉES EN EUROPE RELATIVES AUX ENCÉPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES (COM(2001) 323 À /3) ; SEC(2001) 913 ET /2) 13

11. RECONSTITUTION DES STOCKS DE CABILLAUD ET DE MERLU DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES ET LES EAUX ADJACENTES (COM(2001) 326 À /6 ; SEC(2001) 923) 14

12. RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM ORGANISÉ EN IRLANDE AU TITRE DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE NICE 14

13. PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL INSTITUANT UN SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES GÉNÉRALISÉES POUR LA PÉRIODE 2002-2004 (COM(2001) 293 À /6 ; SEC(2001) 1151 ; SEC(2001) 902).....15

14. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2001) 672).....16

DÉROULEMENT DU CONSEIL "EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES" (11 JUIN 2001 – LUXEMBOURG).....16

Séance unique : mardi 12 juin 2001 (après-midi)

La séance est ouverte à 15h20 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-président
Mme de PALACIO	Vice-présidente
M. MONTI	Membre
M. FISCHLER	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. PATTEN	Membre
M. LAMY	Membre
M. BYRNE	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etait excusé :

M. VERHEUGEN	Membre

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

Assistent également à la séance

M. PETITE	Directeur général du Service juridique
M. MANSERVISI	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT
M. GUSSETI	Membre du Cabinet de M. le PRESIDENT
M. FAULL	Porte-parole de la Commission
M. VERON	Porte-parole de la Commission
M. LOWE	Chef de Cabinet de M. KINNOCK
M. SCHINAS	Chef de Cabinet adjoint de Mme DE PALACIO
M. RICHTER	Membre du Cabinet de M. BOLKESTEIN
M. POWER	Membre du Cabinet de M. PATTEN
Mme BOWMAN	Membre du Cabinet de M. PATTEN
Mme WEYAND	Membre du Cabinet de M. LAMY
Mme BENGTSSON	Membre du Cabinet de Mme WALLSTRÖM
M. FONSECA	Chef de Cabinet adjoint de M. VITORINO
M. EECKHOUT	Directeur au Secrétariat général

Le secrétariat était assuré par M. D. O'SULLIVAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2001) 1527/3; SEC(2001) 894/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2001) 1527)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 11 juin 2001.

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1526EME RÉUNION DE LA COMMISSION (6 JUIN 2001)

(PV(2001) 1526 ; PV(2001) 1526, 2ÈME PARTIE)

La Commission approuve les projets de procès-verbaux de sa 1526ème réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES
(SP(2001) 1946)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le vendredi 8 juin 2001.

Elle examine particulièrement les points spécifiques suivants :

a) **Relations interinstitutionnelles** (point 1 du compte rendu du GAP)

Procédure de codécision art. 251 TCE

Autobus, 97/0176 (COD)

En vue d'une conclusion du dossier en point « A » lors du comité de conciliation prévu le 25 juin sur d'autres dossiers, la Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2001) 1923.

Grandes installations de combustion, 98/0225 (COD)
Plafonds nationaux d'émissions de polluants, 99/0067 (COD)

En vue du comité de conciliation prévu le 25 juin, la Commission adopte la ligne indiquée aux documents SP(2001) 1936 et SP(2001) 1937.

Travaux dans les instances du Conseil

La Commission examine l'état des travaux concernant la proposition de la Commission sur l'autorité alimentaire européenne (cf. le document SP(2001) 1995).

En vertu de l'article 13 de son règlement, la Commission habilite M. BYRNE, en accord avec M. le PRESIDENT et, le cas échéant, les Membres associés, à présenter aux instances du Conseil une proposition modifiée consolidée de la Commission qui tienne compte en même temps des amendements du Parlement,

acceptables pour la Commission (sur la base de la ligne de conduite indiquée dans le document SP(2001)1760/3 adopté par la Commission le 6 juin 2001, PV(2001) 1526), et du compromis de la Présidence au niveau du Conseil (document SP(2001) 1995).

Information du Parlement sur la réunion hebdomadaire de la Commission

Communication de la Commission sur les décisions prises lors de sa 1527ème réunion (12 juin 2001- session plénière de Strasbourg)

La Commission décide que cette communication sera effectuée par M. LAMY sur l'application d'un schéma de préférences généralisées 2002-2004.

b) **Préparation de la sessions plénière de juin 2001**
(point 2 du compte rendu du GAP)

La Commission, conformément aux règles en vigueur, autorise les Membres de la Commission compétents, en accord avec M. le PRESIDENT et Mme de PALACIO et, le cas échéant, les Membres associés, à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement à l'égard de ses propositions.

Elle examine plus particulièrement le dossier ci-après :

1ère lecture

- Rapport HARBOUR, Service universel et droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, COM(2000) 392 – 00/0183 (COD)

 La Commission décide d'adopter la ligne indiquée au document SP(2001) 1939, mais d'accepter l'amendement 18, d'accepter en principe l'amendement 46, d'accepter, concernant l'amendement 5, uniquement la première partie de la première phrase ajoutée (*Co-regulation is an appropriate way of stimulating enhanced quality standards and improve service performance*) et de rejeter l'amendement 54 tout en indiquant que la substance de cet amendement pourrait être inclue dans un considérant.

c) **Suites données aux avis et résolutions du Parlement européen**
(point 5 du compte rendu du GAP)

La Commission adopte et décide de transmettre au Parlement européen les réponses aux résolutions d'initiative adoptées par le Parlement européen pour lesquelles la Commission s'est engagée à donner une réponse (document SP(2001) 1849) moyennant les modifications distribuées en réunion du GAP concernant le rapport SEPPÄNEN (p. 13-14).

5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT ET INFRACTIONS (SEC(2001) 862 À /3 ; SEC(2001) 909)

5.1. AIDES D'ETAT – CAS URGENT (SEC(2001) 862 À /3)

C 19/2000 (ex NN 147/98) ALLEMAGNE
Aide en faveur de Technische Glaswerke Ilmenau GmbH, Thüringen

Décision : clore la procédure de l'article 88, paragraphe 2, du traité CE, en adoptant une décision finale négative avec récupération, conformément à la décision figurant dans le document SEC(2001) 862/3.

5.2. INFRACTIONS
(SEC(2001) 909)

1999/4452 SUEDE

Taxation discriminatoire du vin par rapport à la bière

Décision : avis motivé.

6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES
(SEC(2001) 895 À /4)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 5 au 8 juin 2001.

6.2. PROCÉDURES ÉCRITES SPÉCIALEMENT SIGNALÉES
(SEC(2001) 897)

La Commission prend note de la procédure écrite qui lui est spécialement signalée, engagée pendant la période du 5 au 8 juin 2001 :

Echéance le 14/06/2001

E/2001/1053 – C(2001) 1593 DG FISH

Règlement de la Commission instituant des mesures visant à reconstituer le stock de merlu dans les sous-zones CIEM III, IV, V, VI et VII et les divisions CIEM VIII a, b, d, e, ainsi que les conditions associées pour le contrôle des activités des navires de pêche.

6.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 898 À /4 ; SEC(2001) 899 À /3)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 5 au 8 juin 2001.

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 900/2)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES (PERS(2001) 182)

7.1. RELEVÉ DES DÉCISIONS RELATIVES AUX EMPLOIS D'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE ET AUX ORGANIGRAMMES PRISES PAR DÉLÉGATION PAR M. KINNOCK AU NOM DE LA COMMISSION (PERS(2001) 178)

La Commission prend acte des décisions prises par M. KINNOCK pendant la période du 1er au 31 mai 2001.

7.2. SG.D – RÉAFFECTION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2 DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE

Sur proposition de M. KINNOCK, et en accord avec M. le PRÉSIDENT, M. PATTEN et M. NIELSON, la Commission décide de pourvoir la fonction de Directeur à la Direction SG.D « Relations avec le Conseil » par la réaffectation, dans l'intérêt du service et avec son emploi, de M. Jorge DE OLIVEIRA E SOUSA, fonctionnaire de grade A2 et actuellement Directeur auprès de la DG « EuropeAid - Office de coopération ».

La date d'effet de cette décision est fixée au 1er octobre 2001.

8. VERS LA COMMISSION EN LIGNE – STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE 2001-2005
(SEC(2001) 924 À /3 ; COM(2001) 314 À /3 ; SEC(2001) 916)

La Commission approuve les orientations globales, les propositions en matière d'organisation et de gestion ainsi que les orientations du scénario cible exposées aux documents SEC(2001) 924, 924/2 et 924/3.

9. MESURES LIÉES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPÉEN RELATIVES AUX ENCÉPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES
(SEC(2001) 913 ET /2 ; SEC(2001) 914 À /4)

La Commission :

- approuve les projets de règlements repris aux documents SEC(2001) 913 et SEC(2001) 914/4;

- habilite M. BYRNE à les soumettre au Comité vétérinaire permanent (CVP) pour avis, à apporter les ajustements techniques nécessaires pour l'obtention de la majorité qualifiée au sein du CVP, à adopter la décision si une telle majorité était obtenue et, si une telle majorité n'est pas obtenue au CVP, à transmettre les projets de règlements au Conseil.

10. ACTIVITÉS DE RECHERCHE MENÉES EN EUROPE RELATIVES AUX ENCÉPHALOPATHIES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES
(COM(2001) 323 À /3) ; SEC(2001) 913 ET /2)

La Commission approuve la communication de M. BUSQUIN, en accord avec M. BYRNE, reprise au document COM(2001) 323, et décide de la transmettre au Conseil et au Parlement européen. Elle note également que l'inventaire sur les

activités de recherche sur les EST en Europe, diffusé sous la cote COM(2001) 323/3, sera transmis à ces mêmes institutions en tant que document de travail des services.

11. RECONSTITUTION DES STOCKS DE CABILLAUD ET DE MERLU DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES ET LES EAUX ADJACENTES (COM(2001) 326 À /6 ; SEC(2001) 923)

La Commission approuve la communication reprise au document COM(2001) 326/5 et /6, et décide de la transmettre au Parlement européen et au Conseil.

12. RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM ORGANISÉ EN IRLANDE AU TITRE DE LA RATIFICATION DU TRAITÉ DE NICE

La Commission procède à un débat approfondi sur les résultats du référendum organisé en Irlande au titre de la ratification du Traité de Nice.

Elle note la déclaration adoptée par le Conseil « Affaires générales » (Luxembourg, 11 juin 2001) selon laquelle il n'est pas prévu de réouvrir le contenu du Traité de Nice ni de ralentir le processus de ratification de ce Traité dans les autres Etats membres.

Elle conclut à la nécessité d'attendre que le gouvernement irlandais donne sa propre interprétation de ce vote populaire et précise ses intentions en ce qui concerne le processus de ratification du Traité de Nice avant de tirer d'autres conséquences de ce référendum.

Elle souligne avec satisfaction que l'ensemble des Etats membres confirment leur engagement en faveur de l'élargissement.

Elle note néanmoins que ce résultat est révélateur de la distance qui continue de séparer le citoyen du processus de construction européenne et qu'il convient de tirer toutes les conséquences de ce signal sur la méthode à retenir pour mieux impliquer les citoyens dans la phase de préparation de la prochaine conférence intergouvernementale prévue en 2004.

13. PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL INSTITUANT UN SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES GÉNÉRALISÉES POUR LA PÉRIODE 2002-2004

(COM(2001) 293 À /6 ; SEC(2001) 1151 ; SEC(2001) 902)

M. LAMY présente une proposition de règlement du Conseil instituant un système de préférences généralisées (SPG) pour la période 2002-2004, qui est destiné à se substituer au règlement CE n° 2820/98 actuellement en vigueur et dont la validité expirera au 31 décembre 2001.

Il rappelle que le SPG constitue l'instrument communautaire de politique commerciale utilisé, de façon autonome, vis-à-vis des pays en voie de développement, et qu'il fait l'objet de lignes directrices adoptées pour une période décennale (actuellement pour la période 1995-2004) et de renouvellement par voie réglementaire pour des périodes de trois ans.

Il souligne que l'objet de la présente proposition est de simplifier le régime, de restaurer le niveau réel des préférences, une certaine érosion étant constatée au fil des années suite aux concessions tarifaires négociées erga omnes dans le cadre de négociations multilatérales, et de recentrer les préférences sur les pays qui en ont le plus besoin.

Il mentionne les différents ajustements apportés à sa proposition initiale, à la lumière des suggestions faites par différents membres, en ce qui concerne différents produits (textiles, alcool éthylique) ainsi que la durée de la prolongation du régime

spécial « drogues » au profit de certains pays d'Amérique latine (3 ans au lieu d'un an).

La Commission procède à un bref échange de vues sur différents points :

- l'opportunité de présenter à la veille de l'ouverture de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC, une proposition de concessions tarifaires à titre autonome ;

- les conditions posées pour la prolongation pour 3 ans du régime spécial « drogues » (monitoring au cours de la période et évaluation en fin de période).

A l'issue de ce débat, la Commission adopte la proposition reprise au document COM(2001) 293/5, et décide de la transmettre au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social.

En ce qui concerne les modalités de gestion des quotas pour le riz et le sucre découlant du règlement « Tout sauf les armes » (Comité SPG ou Comités de gestion de ces deux organisations de marchés), la Commission charge les services compétents, sous l'autorité de M. LAMY et M. FISCHLER, de rechercher, le moment venu, la procédure la plus rationnelle et la plus susceptible de garantir la cohérence nécessaire.

14. TRAVAUX DU CONSEIL
(SI(2001) 672)

DÉROULEMENT DU CONSEIL "EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES" (11 JUIN 2001 – LUXEMBOURG)

Mme DIAMANTOPOULOU informe la Commission sur les principaux résultats des travaux du Conseil « Emploi et affaires sociales », en soulignant tout particulièrement l'accord politique, constaté à l'unanimité, sur une position commune sur trois propositions de Directives :

- Proposition modifiée de Directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (présentée par la Commission conformément à l'article 250, paragraphe 2 du traité CE) ;

- Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail ;

- Proposition de Directive du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit).

*

* *

La réunion est close à 18h10

Les autres délibérations de la Commission sur certains points de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal spécial.